

## La lettre de notre administrateur au Conseil de surveillance de RTE



Généralement, on débute une nouvelle année par de bonnes résolutions. RTE, comme entreprise, ne doit pas échapper à cette tradition.

Car à entendre ici et là de nombreuses expressions autour de l'environnement et du développement durable, on se demande bien comment RTE pourrait s'impliquer concrètement dans ce débat ?

Pourtant, face à cette demande sociétale, RTE a fait des efforts sans précédent pour intégrer, au mieux, son outil industriel dans l'environnement. Les chiffres d'enfouissement des nouveaux ouvrages, l'intégration paysagère des postes et les efforts financiers permettant d'accompagner les projets forment déjà des réponses à ces enjeux. Mais, sont-elles suffisantes ?

A voir les difficultés grandissantes à faire accepter nos ouvrages, il y a sans doute d'autres pistes à explorer. L'actualité récente peut nous y aider.

A l'Ouest, deux événements ont marqué la fin de l'année. Le débat autour du résultat de l'appel d'offre fait par RTE pour trouver un moyen de production décentralisé afin de sécuriser le réseau de la Bretagne; Et l'appel du groupe EDF à une modération de la consommation d'énergie pour faire face aux pointes après l'avarie à la centrale de Cordemais.

Concernant l'appel d'offre et parmi les compétiteurs, il y avait une solution bâtie autour d'une production « révolutionnaire » basée sur une centrale associant électricité solaire et biomasse fonctionnant avec de l'huile végétale. RTE a choisit une technologie traditionnelle avec Gaz de France car cette solution permettait de répondre à l'ensemble des critères de sûreté et de coût. N'y a-t-il pas lieu désormais de donner un bonus aux solutions innovantes ?

Ce n'était, sans doute pas ici la responsabilité directe de l'entreprise, mais il faudra bien, un jour ou l'autre, que le critère environnemental soit partie intégrante et importante dans les marchés publics. Montrer l'exemple, a toujours été une des missions des entreprises publiques. Au législateur et à l'Administration, à prendre leurs responsabilités pour aller concrètement vers cette voie.

Mais là, où RTE pourrait agir directement, c'est dans le cadre de la maîtrise de la de-

mande énergétique (MDE). En effet, RTE est bien placé pour envoyer les signaux à destination des consommateurs, sans être soupçonné d'une approche strictement économique.

**Conjoncturellement**, avertir plus largement les populations d'une forte consommation prévisible et de ses conséquences, soit en terme de sécurité, soit un terme de coût pour la collectivité, serait une démarche valorisante pour concrétiser la politique de développement durable de l'entreprise.

**Structurellement**, développer une campagne pédagogique autour des économies d'énergie en partenariat avec l'ADEME, investir sur les économies d'énergie ici ou là quand le besoin est identifié sur nos réseaux avec les partenaires locaux, permettrait sans doute à valoriser notre image d'entreprise citoyenne. **Il suffit simplement de changer de culture en considérant la MDE comme une source de production comme les autres...**

Certes, RTE est aujourd'hui rétribué sur les MWh qui transitent sur ses lignes. A l'occasion des débats sur le futur TURP, il faudra sans doute y introduire cette **nouvelle notion de MWh évités**. Des dispositifs existent, tels que les certificats blancs !

Mais le développement durable ne concerne pas uniquement le volet environnement. Il s'agit aussi de l'emploi. La révolution industrielle a su créer de nouveaux emplois. Celle-ci périclité pour laisser la place à une société de l'information et de services qui créait aussi quelques emplois. Demain, nous passerons dans une société de l'environnement qui apportera sans doute des milliers d'emplois. Si nous n'offrons pas à RTE d'autres opportunités de développement, l'évolution technologique nous conduira à réduire l'emploi. Nous a-t-on pas dit que le statut de SA permettait de dépasser le principe de spécialité ???

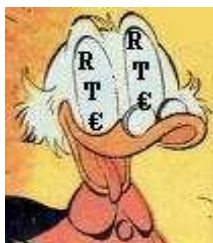
RTE, entreprise publique, ayant pour valeur fondatrice la mutabilité, a donc ici une opportunité unique d'anticiper sur les mouvements de la société. Il suffit de s'offrir cette ambition. **On appelle cela: un projet d'entreprise !** Voilà, une bonne résolution pour 2007 !

*Bonne année à vous tous et à tous ceux qui vous sont proches !*

Patrick LARRADET

## • AU CONSEIL DU 6 DÉCEMBRE 2006

### RTE? non RT€ !



Au dernier Conseil de surveillance, nous avons beaucoup parlé d'argent... Faut dire que les résultats prévisibles pour 2006 s'y prêtent et sans dévoiler ceux-ci, je peux vous dire que nous pouvons, sans états d'âmes, **changer le nom de RTE en RT€...**

Ces résultats surprenants, dont on laisse la primeur d'annonce à ceux qui sont chargé de le faire, sont poussés en grande partie par le revenu des interconnexions. Mais n'oublions pas que toutes les activités de RTE y participent et les efforts demandés en terme de productivité, aussi.

Pour 2007, le Directoire nous a proposé un budget intéressant, en matière d'investissements et très prudent sur les produits escomptés sur les interconnexions.

**C'est ce budget prudent que j'ai approuvé** sans état d'âme, car la prudence permet aussi des marges de manœuvre.

Si les efforts de productivité persistent sur le papier, il y a toujours un moment où ils affrontent la dure réalité. Je ne suis donc pas persuadé que les quelques dizaines de millions d'euros récupérés pèsent beaucoup devant les marges de manœuvres probables sur les revenus des interconnexions. Car le différentiel des prix de l'électricité entre la France et les autres pays restera encore favorable pour les exportations, à moins d'une dif-

ficulté majeure sur le parc de production. Enfin, je pense que 2007 devra être la dernière année de productivité sur les achats ou le Personnel. En effet, ce n'est pas en asphyxiant les prestataires, les fournisseurs et le Personnel qu'on arrivera à progresser durablement. L'exemple de l'industrie automobile qui est en train de tuer la sous-traitance est pertinent pour montrer ce qu'il ne faut pas faire. D'avance, **j'annonce donc ici que si cet effort est encore perpétué sans justification d'efficacité globale et pérenne, je n'adopterai pas le prochain budget !**

#### **Incident du 4 Novembre**

Je ne peux qu'être satisfait du débat qu'il y a eu au Conseil sur l'incident du 4 novembre et sur les conséquences que doit en tirer un GRT comme RTE. Visiblement, sur tous les fauteuils, la sécurité du réseau prime sur les autres considérations. Comme quoi, à toute chose, malheur est bon !

Car les éléments sur l'incident du 4 novembre, qui a finalement touché plus de 15 millions de foyers, sont particulièrement accablants pour le GRT allemand EON netz...mais aussi sur les conditions de raccordement de certains ouvrages de production en Europe.

Explications... techniques...

#### **Les causes... classiques:**

Irrespect par EONnetz de la "règle N-1", selon laquelle tout GRT doit pouvoir subir la perte

**En exclu !  
Le nouveau compteur  
pour les ménages, à partir  
du 1er juillet 2007**



d'un élément de son réseau (élément de réseau ou groupe de production) sans que cette perte n'entraîne des conséquences non maîtrisables.

La violation de cette règle est souvent rencontrée dans les black-out (cf incident en Italie en sept 2003... et tant d'autres...).

Manque de coordination entre les deux GRTs au moment de l'incident mais également sur les dispositifs installés sur une ligne commune.

**Ce dernier élément d'information est important voire essentiel pour comprendre l'incident.** Car c'est le déclenchement de cette ligne (Landesbergen-Wehrendorf) qui a entraîné l'écroulement du réseau. En effet, alors que pour Eon Netz la ligne pouvait supporter 2550 amp pendant une heure,

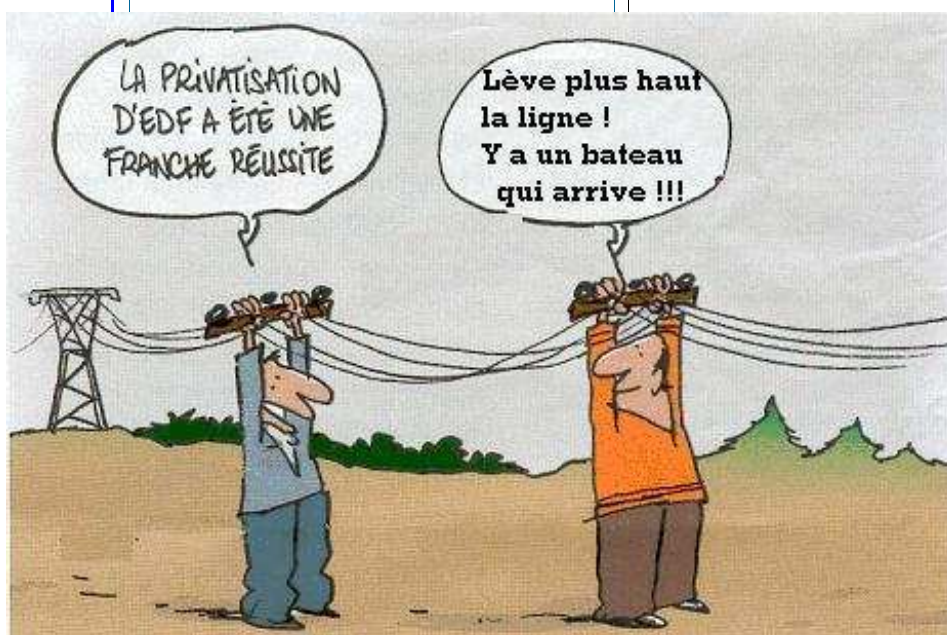
de l'autre côté, exploitée par RWE, la ligne ne pouvait supporter que 1995...quelques instants...

C'est donc en coupant volontairement les deux lignes 400 kV pour faire passer le fameux bateau, que la charge sur la ligne Landesbergen-Wehrendorf est passée à 1795 amp. Du côté de RWE, on s'est inquiété ce qui n'était visiblement pas le cas côté EoN.

Puis pendant quelques minutes, le transit a légèrement augmenté sur la ligne et à la demande pressante de RWE, EOn a manœuvré sur son réseau pour tenter de réduire ce transit comme

le conseille les procédures encadrées par la législation allemande. Et, l'action réalisée, plutôt que de le limiter, l'a augmenté tout aussi légèrement pour atteindre les limites de la surcharge côté RWE...

Cela a donc entraîné le déclenchement de cette ligne qui a débouché sur d'autres déclenchements en cascade...car le N-1 n'était pas respecté.



Outre une "légèreté" de l'opérateur sûrement expérimenté (trop peut-être) et dénoncée par le rapport de l'UCTE, il y a lieu de s'interroger également sur les outils de conduite dont il a disposé pour ne pas agir correctement et en anticipation. Par ailleurs, il est étonnant de constater les écarts de réglage de sécurité sur une même ligne, certes, exploitée par des opérateurs différents. Imaginez que votre compteur de vitesse vous indique 90Kmh, alors que vous roulez réellement à 130 devant un radar...

Mais la plaisanterie ne s'arrête pas là...

Agir au cœur du Service  
public de l'électricité

*L'administrateur parrainé par  
la CFDT au Conseil de  
surveillance de RTE*

**Patrick LARRADET**  
**RTE - SESO**  
79, chemin des courses  
BP 13731  
31 037 Toulouse cedex 1

Internet : [www.acspe.com](http://www.acspe.com)

email :  
[patricklarradet@acspe.com](mailto:patricklarradet@acspe.com)  
[patrick.larradet@rte-france.com](mailto:patrick.larradet@rte-france.com)

Pendant que les lignes s'ouvraient les unes derrière les autres (ce fameux phénomène du château de cartes) les centrales éoliennes et à cogénération ont accompagné le mouvement en se désolidarisant du réseau et accentuant gravement les conséquences. Plus de 10700 MW de production ont déclenché en Europe de l'Ouest (dont 4100 d'éoliens) sur la variation de fréquence et de tension. Visible-

ment, on n'est pas trop regardant sur les conditions de raccordement au réseau de telles installations. Il y a là, sans doute, des marges de progression...pour assurer la sécurité d'alimentation en Europe...

Cerise sur le gâteau, la reconstitution du réseau a visiblement été « Rock and roll » Entre les distributeurs qui reconnectaient leurs clients sans en informer le GRT, les autres centrales thermiques allemandes n'ont pas été suffisamment souples pour aider cette reconstitution.

**La libéralisation n'est pas directement à l'origine de l'incident.** C'est bien toute une chaîne de dysfonctionnements qui a entraîné cet incident de grande ampleur. Force est de constater que le réseau allemand est visiblement limité pour les transits observés... en fin de soirée...

Mais l'ombre de la dérégulation flotte, car elle complexifie l'exploitation et le développement d'un réseau qui n'a pas besoin de ça pour assurer le minimum : **la continuité de l'alimentation électrique!**

## **La Confédération européenne des syndicats a lancé une pétition pour les services publics**

Depuis de nombreuses années, la Commission européenne poursuit une politique d'ouverture des marchés en faveur de la concurrence et d'un marché libre. Bien souvent, les libéralisations ont eu pour effet de remplacer un monopole public par des grands groupes quasi-monopolistiques privés. En plus, cette libéralisation a réduit l'accessibilité et parfois la qualité des services publics et ne profite pas aux consommateurs.

Que fait la Commission pour le maintien et la modernisation des services publics ? Elle se perd dans une valse d'hésitations entre les livres verts, blancs et les communications, sans faire de proposition législative.

### **La CES a proposé un moratoire pour les libéralisations.**

Elle a également proposé une directive cadre pour les services d'intérêt économique général. Mais la Commission refuse de passer à l'action.

Cette situation ne peut pas durer ! **La Commission doit œuvrer dans le sens du bien public.**

C'est pour cela que la CES a décidé de collecter, en collaboration avec ses affiliés et d'autres partenaires, des signatures des citoyen(ne)s, des travailleur(se)s, pour pousser la Commission à agir pour une législation cadre protégeant les services publics.

**Rendez-vous sur le site : <http://www.acspe.com>,  
pour signer la pétition.**